



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 8 juin 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	27	27 + 4 pouvoirs

Date de convocation
2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Représentés : **HUART Gérald pouvoir donné à MAGLOIRE Arnaud, TIEDREZ Valérie pouvoir donné à BEHL Frédérique, GAUTHERIN Tristan pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, GULTEKIN Gülcan pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil.**
Absent : **M Pouzin**
Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs – CCID
N° de délibération : 20260608_24

Rapporteur : Mme Protat

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID). La CCID est composée de 9 membres dans les communes de plus de 2 000 habitants :

- Le Maire ou l'adjoint délégué, président,
- 8 commissaires.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la Loi de Finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la Commission Communale des Impôts Directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents qu'il sera procédé à ces désignation par vote à main levée.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Prénom	Nom	Prénom	Nom
Anne-Solène	BOUVIER	Fanny	BERGERET
Nathalie	ROY	Cécile	RIBAILLE
Patrice	BLANCHOT	Remy	LAVILLE
Sophie	DUGARD	Anne	SABATINO
Herve	MARCHEGAY	Romain	BERNIER
Joëlle	BECKER	Gülkan	GULTEKIN
Christophe	JAMARD	Arnaud	RENNESSON
Cécile	VIDELO	Sophie	FERNANDEZ
Marie-Laure	CATERINO	Jean-Michel	POUZIN
Valérie	TIEDREZ	Catherine	IGLESIAS
Gilbert	AUMER	Anne-Lucy	PROTAT
Frédérique	BEHL	Pascaline	CLERGEAT
Alain	MOSER	Nadine	CAMUS
Isabelle	PIAT	Pascal	GRENIER
Valentin	MOUZON	Adrien	ARNAUD
Nelly	COLLOT-TOUZÉ	Jérôme	PARZY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide d' :

- Adopter la liste ci-dessus proposée,
- Autoriser Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
28	4	32	0	0	1

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Affiché le 9 juin 2026

Pour extrait conforme

Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.06.12 13:37:23 +0200
Ref:11188500-16878071-1-D
Signature numérique
le Maire